

intégrité de l'avocat

Par **sousouglad**, le **01/04/2005** à **01:52**

salut à tous, j'aurai voulu avoir votre avis sur une petite question concernant l'avocat. pensez-vous que l'on puisse défendre quelqu'un que l'on sait coupable? où s'arrete le métier et où commence la morale? merci à ceux qui répondront!))) Image not found or type unknown

Par **Yann**, le **01/04/2005** à **07:42**

On est présumé innocent jusqu'à ce qu'on ait été déclaré coupable. Donc l'avocat qui défend son client ne fait qu'appliquer un principe fondamental du droit. Il fait son métier. Tout le monde à droit à une défense.

Par **fabcubitus1**, le **01/04/2005** à **23:13**

Dans tous les cas, l'avocat est payé, mais il se fait une réputation en gagnant des affaires. Comme le dit Yann, tout individu est présumé innocent tant qu'il n'a pas été déclaré coupable. Donc les avocats défendent des innocents. De plus, tout le monde a droit à un avocat, que ce soit toi ou un autre, il faut un avocat à tous ceux qui en désirent un, qu'ils soient coupables ou innocent. C'est ici qu'intervient une grande capacité de l'avocat, qui lui est souvent difficile à avoir et autant à garder, c'est l'objectivité pure, se dire que c'est un jeu (référence à [i:1ae7dtja]La vie est belle[/i:1ae7dtja]), il faut gagner, c'est tout, ou alors, au pire trouver des circonstances atténuantes.

Mais bon, l'avocat plaide aussi au civil et dans d'autres matières que le droit pénal, et même au sein de celle-ci, il n'y a pas que des violeurs et autres criminels atroces à défendre, il y a la veuve et l'orphelin à défendre.

Par **germier**, le **03/05/2005** à **22:13**

[quote="fabcubitus1":21uwt68f]Dans tous les cas, l'avocat est payé, mais il se fait une réputation en gagnant des affaires. Comme le dit Yann, tout individu est présumé innocent tant qu'il n'a pas été déclaré coupable. Donc les avocats défendent des innocents. De plus, tout le monde a droit à un avocat, que ce soit toi ou un autre, il faut un avocat à tous ceux qui en désirent un, qu'ils soient coupables ou innocent. C'est ici qu'intervient une grande capacité de l'avocat, qui lui est souvent difficile à avoir et autant à garder, c'est l'objectivité pure, se dire

que c'est un jeu (référence à [i:21uwt68f]La vie est belle[/i:21uwt68f]), il faut gagner, c'est tout, ou alors, au pire trouver des circonstances atténuantes.

Mais bon, l'avocat plaide aussi au civil et dans d'autres matières que le droit pénal, et même au sein de celle-ci, il n'y a pas que des violeurs et autres criminels atroces à défendre, il y a la veuve et l'orphelin à défendre.[/quote:21uwt68f]

Par **germier**, le **03/05/2005** à **22:17**

"[b:24njvz1g]tout individu est présumé innocent[/b:24njvz1g]"
il vaut mieux que tu penses le contraire ,qu'il est coupable